

A V I S au P U B L I C

Dossier N° : 3A/2021/5137/171
Jour d'affichage : 16 novembre 2021

Conformément aux dispositions de l'article 9 point 2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation requise par la prédite loi a été sollicitée par **la SARL SCHINDLER relative à l'exploitation d'un ascenseur à Everlange, 13C, rue de Schandel, pour le compte de Monsieur et Madame SCHOTT-FRANK.**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Secrétaire communal,



Pit LANG

Le Bourgmestre,



Pollo BODEM

